



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Particules ultrafines dans les analyses de la qualité de l'air

Question écrite n° 29211

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les effets néfastes pour la santé que peuvent entraîner les particules ultrafines présentes dans l'air ambiant, et sur l'intérêt que présenterait la prise en compte de cet indicateur particulaire actuellement non réglementé dans les analyses de la qualité de l'air, conformément aux avancées scientifiques dans le domaine. Une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, juillet 2019) apporte de fortes preuves quant aux effets néfastes des particules ultrafines sur la santé, tels que des atteintes respiratoires, cardiovasculaires, ainsi que le lien entre l'exposition à ce type de particules et un nombre important de décès anticipés. Le trafic routier se trouve être l'une des principales sources d'émission de ce type de particules nocives, auxquelles les citoyens sont les plus exposés puisque souvent exposés à un trafic routier important. Selon les recommandations de l'ANSES de cibler en priorité ces indicateurs particuliers, il lui demande dans quelle mesure ces particules ultrafines pourraient être prises en compte et ciblées particulièrement dans les politiques publiques d'analyse de la qualité de l'air ambiant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29211

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 juillet 2020

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3235

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)